

**CASTELCULIER
COMPTE-RENDU
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 FEVRIER 2017**

12 PRESENTS : M. GRIMA, Mme BARTHE, M. CAZÉ, Mme JUTTAUD, MM. BONNET, LARROUMET, Mme DELPECH, M. MILHOUD, Mmes PRADAL, CASTAGNÉ, GUTIERREZ, M. SABATINO.
Mme BATTISTUZZI pouvoir donné à M. LARROUMET
M. LECLERCQ pouvoir donné à M. BONNET
M. BRULÉ pouvoir donné à Mme BARTHE
Mme BEDIN pouvoir donné à Mme CASTAGNÉ
Mme CAVAL pouvoir donné à M. SABATINO

2 ABSENTS : MM DAVIGHI et DOULUT, excusés

Mme Corinne BARTHE a été élue secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du C.M. du 25 novembre 2016, préalablement envoyé à l'ensemble du C.M., a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour une délibération relative à l'échange sans soulte de portions de parcelles entre la Commune de Castelculier et Habitalys, en ce qui concerne la résidence des chaumes. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce rajout.

1 - REGULARISATION ECHANGE SANS SOULTE DE PORTIONS DE PARCELLES AVEC HABITALYS – DELAISSES DE VOIRIE

A l'unanimité, le C.M. constate la désaffectation d'une partie de l'avenue d'Aquitaine (environ 137 m²) du domaine public constituant des délaissés de voirie et prononce leur déclassement du domaine public.

2 - REFORME STATUTAIRE TRANSFERANT A L'AGGLOMERATION D'AGEN LA COMPETENCE ZAE

A l'unanimité, le C.M. approuve la modification statutaire induite par la loi NOTRe concernant la compétence obligatoire développement économique au Titre III, Chapitre I relatif aux compétences obligatoires des Statuts de l'Agglomération d'AGEN et précise que ce transfert de compétence fera l'objet d'une réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

.../...

3 – AVENANT DE TRANSFERT – CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT, EAUX USEES ET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS LES LOTISSEMENTS COMMUNAUX, SECTEUR MAUZAC

Le C.M., à l'unanimité, décide d'accepter les termes de la convention relative au financement des travaux d'assainissement, eaux usées et d'alimentation en eau potable et autorise le Maire à signer la convention avec l'Agglomération d'AGEN.

4 – ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « L'ACHAT D'ENERGIES, DE TRAVAUX/FOURNITURES/SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE »

Le C.M., à l'unanimité, confirme l'adhésion de CASTELCULIER au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée, au sein du périmètre régional découlant de la création de la Nouvelle Aquitaine.

5 – CANDIDATURE AU MARCHE D'ACHAT D'ELECTRICITE PROPOSE PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « L'ACHAT D'ENERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE »

Le C.M., à l'unanimité, décide de faire acte de candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour la période 2017 à 2019.

6 – CLASSEMENT DE PARCS DE STATIONNEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL

A l'unanimité, le C.M. décide de classer dans le domaine public routier communal les parcs de stationnement suivants :

- Site touristique Villascopia pour une surface totale d'environ 2 125 m2
- Ecoles et Centre de Loisirs pour une surface totale d'environ 2 725 m2
- Complexe sportif pour une surface totale d'environ 788 m2
- Chapelle et cimetière de Saint-Amans pour une surface totale d'environ 1 006 m2

et de les inclure, par avenant, à la convention de mise à disposition conclue avec le Syndicat de Voirie (SIVAC).

.../...

7 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL ENTRE LA COMMUNE DE CASTELCULIER ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS D'ELEVES (SITE) – AUTORISATION DE SIGNATURE

A l'unanimité, le C.M. autorise le Maire à consentir la mise à disposition au profit du Syndicat Intercommunal des Transports d'Elèves (SITE) des cantons de BEAUVILLE, LAROQUE et PUYMIROL, du bureau jouxtant le club du 3^{ème} âge, à compter du 1^{er} mars 2017, pour un loyer de 500 €/trimestre.

8 – SUPPRESSION DE DEUX EMPLOIS D'ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAL

Le C.M., à l'unanimité, décide de supprimer deux emplois d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, à temps complet, suite à la création de deux emplois d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet.

9 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A LA MISE EN PLACE DU PROTOCOLE RELATIF A LA MODERNISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS, DES CARRIERES ET DES REMUNERATIONS (PPCR)

A l'unanimité, le C.M. approuve le tableau des effectifs suite à la mise en place dans la fonction publique territoriale du protocole relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR).

10 – PARTICIPATION ACTIVITES ACCUEIL DE LOISIRS « LES PITCHOUNETS »

En complément du tarif de la journée, une participation sera demandée pour les activités suivantes durant les vacances de février 2017 :

| | |
|-------------------------------|-----|
| . sortie à Royal Kids..... | 4 € |
| . sortie à Monster Games..... | 4 € |

11 – REMBOURSEMENT FACTURE

Suite à la modification de l'abonnement internet du Complexe Sportif, ORANGE GP HOME a procédé au remboursement d'un montant de 41.90 €.

LOCATION DE LA MAISON ITIER

Le Maire informe le conseil que la maison ITIER, acquise récemment par la Commune de Castelculier, pour un projet communal futur, va être louée dès le 20 février 2017 à Mesdames MAHIEUX Laetitia et CONTOU Amandine. Un contrat de location va être signé entre ces dernières et la Commune, aux conditions suivantes : le montant du loyer sera de 650 € par mois, dès le 1^{er} mars 2017, un mois de loyer de caution sera demandé aux colocataires lors de leur entrée dans les lieux, et le paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

.../...

JUMELAGE – ARRIVEE DE LA DELEGATION ITALIENNE POUR FETER LE 40^{ème} ANNIVERSAIRE DU 28 JUIN AU 4 JUILLET 2017

Des prestations seront proposées aux italiens et préparées par le personnel communal : Myriam préparera des repas froids, Christine des animations, chants par les enfants des écoles primaire et maternelle et Jean-François toute la logistique.

Un premier courrier a été envoyé à Igor GODEAS, Maire de MEDEA pour la préparation de leur venue. Egalement, le Maire propose de constituer une commission ad hoc d'élus pour que chacun puisse participer et aider à l'accueil de la délégation italienne. Une répartition par tâches sera donnée à chaque adjoint qui conduira la commission ad hoc selon leur domaines de compétence avec les élus qui voudront les rejoindre. Les échanges entre les 2 communes se font tous les 5 ans et Castelculier accueille la délégation tous les 10 ans. C'est pourquoi, le Maire invite ses collègues élus à participer à cette manifestation et à participer à la préparation et à l'accueil de nos amis italiens. Cette rencontre est un moment privilégié d'échanges, d'écoute des deux peuples et il est important que le Conseil Municipal soit un acteur essentiel de ce rapprochement

AIDE AUX ESPACES VERTS

Dans le cadre de sa reconversion professionnelle, un militaire castelfondais souhaite travailler aux espaces verts de la commune pendant 4 mois du 01 mai au 31 août 2017 pris en charge par l'Armée. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette initiative.

VISITE DE JACQUES RANCHERE, SECRETAIRE GENERAL DE LA PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la visite du Secrétaire Général de la Préfecture qui s'est rendu à VILLASCOPIA et à la ZAC de CARBOUNERES, aux établissements TONON.

VISITE DE JEAN DIONIS DU SEJOUR, PRESIDENT DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

Egalement, Monsieur Jean DIONIS DU SEJOUR est venu à CASTELCULIER pour se rendre compte, sur le terrain, du programme de travaux à venir pour l'aménagement des abords de la route départementale 813.

C'est un projet structurant et la mise en place d'une voie verte permettra de faciliter le trajet domicile/travail. L'Agglomération d'Agen étudiera au mieux et selon ses compétences les aides à apporter à cette opération. Egalement, Monsieur Jean DIONIS DU SEJOUR a visité le site VILLASCOPIA, il est favorable d'accompagner la commune dans la réflexion sur le devenir et l'avenir du site.

.../...

CHANTIER CITOYEN

Le Conseil Municipal est favorable de mener en 2017, un chantier citoyen à destination des jeunes castelfondais âgés de 14 à 17 ans. L'Agglomération d'Agen, par l'intermédiaire du service politique de la ville apporte un soutien financier et technique à la mise en place de ce chantier citoyen.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Le Maire fait part de l'avis du Préfet au sujet du projet arrêté de la révision du PLUi. Ce dernier a notamment émis des observations en ce qui concerne la commune de CASTELCULIER. Une réunion se tiendra à l'Agglomération d'Agen à ce sujet.

De plus, il est à noter que l'enquête publique se déroule du 30 janvier au 10 mars 2017 sur les communes de l'Agglomération d'Agen. Le commissaire enquêteur pour la commune de CASTELCULIER est M. Francis NOTTE, ses matinées de permanence en mairie sont le mardi 7 février, le lundi 20 février et le samedi 4 mars, de 9h00 à 12h00.

SCHEMA DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Messieurs BERTEAU et CORREIA du service Propreté, collecte et traitement de l'Agglomération d'Agen (AA) sont venus en mairie présenter le nouveau schéma de collecte des ordures ménagères à mettre en œuvre. Pour la commune de CASTELCULIER, ils proposent d'anticiper avant 2018, la conteneurisation individuelle de la collecte des ordures ménagères et de la collecte des emballages.

Avant cette mise en place, le maire souhaite avoir un rétro planning et connaître les ratios sur la conteneurisation et la collecte d'emballage au porte à porte. Les données collectées par le service de l'AA démontre que la collecte en porte à porte additionnée à celle de points d'apport volontaire permet de tripler les volumes collectés (chiffre donné par l'AA : Castelculier, 30 tonnes par an soit 9,10 kg/hab./an en comparaison avec l'ensemble des 29 communes de l'agglomération qui est de 27 kg/hab./an). Cela est confirmé par les statistiques nationales qui prouvent l'efficacité de l'emballage au porte à porte réduisant le volume des ordures ménagères.

En contrepartie de la conteneurisation, la collecte des ordures ménagères se fera 1 fois par semaine et pour les emballages tous les 15 jours.

Une communication envers la population sera engagée en concertation avec l'AA et la commune (réunion publique, courrier, site internet...). Egalement, une enquête de distribution par foyer sera réalisée par les services de l'AA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la proposition de l'AA de mettre en place par anticipation avant le 01 janvier 2018, de la collecte par conteneurisation individuelle des ordures ménagères et des emballages.

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES (CRC)



La CRC va faire un contrôle des comptes de l'année 2011 de la commune.

Le secrétaire de séance,



Corinne BARTHE

Le Maire



Olivier GRIMA